Décision 17-DCC-05 du 10 janvier 2017

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Morina et Maelou par ITM Alimentaire Est

Posted on: 26 janvier 2017 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société ITM Alimentaire Est
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sociétés Morina et Maelou

Lire

Le texte intégral
33.74 Ko